



RÈGLEMENT
INTÉRIEUR



**Accueil
de loisirs**
du SIPA
animé par la FOL74



SIPA

syndicat
intercommunal
du Pays d'Alby



Lieu de l'accueil de loisirs :

Ecole maternelle d'Alby-sur-Chéran

Entrée au niveau de la garderie

18 allée du champ du poirier

74 540 Alby-sur-Chéran

Bureau administratif :

Le Pôle, espace culturel & sportif du Pays d'Alby

Bureau de Mme CHOUVET Romane

363 allée du collège

74540 Alby-sur-Chéran

Contact : direction.sipa@fol74.org | 06.80.70.93.50

Table des matières

Préambule	3
Les modalités d'accueil	3
Période d'activités et de fermeture	3
Jours et horaires d'ouverture	4
Retards et départs hors délai	4
Absence	4
Inscriptions, désinscriptions et ré-inscriptions.....	5
Conditions d'admission	5
Tarifs et règlements.....	6
Dispositions pratiques	7
Les repas	7
La sieste	7
Les chaussons	7
Le sac à dos	7
Affaires personnelles	8
Maladie	8
Pédagogie	8
Projet éducatif	8
Projet pédagogique	8
L'équipe d'animation	9
Contacts	9

Préambule

Afin de répondre aux besoins du territoire du pays d'Alby concernant les places pour les **enfants de 3 à 11 ans**, un nouvel accueil de loisirs va ouvrir **pour les mercredis et les vacances scolaires**. Le **Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)** en partenariat avec la **Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie** s'est emparé du projet et la mairie d'Alby-sur-Chéran a mis à disposition des locaux afin de pouvoir accueillir cette nouvelle activité sur son territoire

L'Accueil de Loisirs du SIPA, animé par la FOL 74 dans le cadre d'une convention est une structure d'éducation populaire, ayant pour objectif prioritaire **l'éducation de l'enfant autour de valeurs** telles que le respect, le vivre ensemble, la solidarité, la laïcité, et la tolérance.

Nous souhaitons promouvoir ces valeurs fortes grâce à la **pratique d'activités de loisirs et de pleine nature, manuelles, culturelles, sensorielles ou sportives**, durant les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

L'Accueil de Loisirs du SIPA accueille des enfants de 3 à 11 ans, dans un cadre ludique et éducatif. Notre structure fonctionne dans le respect des réglementations en vigueur et grâce aux dispositions de ce règlement intérieur.

Les modalités d'accueil

Période d'activités et de fermeture

- Ouverture à partir des vacances de la Toussaint, les vacances scolaires et tous les mercredis en période scolaire de 8h à 18h.
- Fermeture exceptionnelle la semaine du 25 au 29 décembre pour les fêtes de fin d'année.
- Fermeture pendant les jours fériés.

Jours et horaires d'ouverture

Les mercredis		Les vacances scolaires	
Accueil à la journée : 8h - 18h avec repas Accueil à la demi-journée : 8h – 12h15 et 13h45-18h sans repas		Accueil à la journée : 8h - 18h avec repas du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles	
Horaires d'arrivée :	Horaires de départ :	Horaires d'arrivée :	Horaires de départ :
8h à 8h45 13h45 à 14h15	11h45 à 12h15 17h15 à 18h00	de 8h à 9h	de 17h à 18h

Pour le bon déroulement des animations et une meilleure organisation en interne, nous vous demandons de respecter les horaires d'arrivée et de départ précisées ci-dessus.

Un enfant peut arriver et repartir seul seulement s'il est âgé d'au moins 10 ans, en respectant les horaires d'accueil.

Pour les enfants de moins de 10 ans seuls les responsables légaux et les personnes déclarées sur le dossier d'inscription pourront venir déposer et récupérer l'enfant. Nous nous réservons le droit de demander la carte d'identité en cas de doute.

Retards et départs hors délai

Tout enfant arrivant en retard pourra se voir refuser l'entrée à l'accueil de loisirs. Si les responsables légaux viennent chercher leur enfant hors délai, un rappel sera effectué puis nous nous réservons le droit de ne plus accueillir l'enfant.

Si exceptionnellement, vous avez besoin de déposer ou récupérer votre enfant plus tôt ou plus tard que l'horaire indiqué, veuillez-nous en informer, au minimum 48h à l'avance, en indiquant la raison de votre demande. Nous vous indiquerons si cela est exceptionnellement possible sans que ça ne perturbe l'organisation de l'accueil de loisirs.

Absence

Pour toute absence, merci de prévenir la direction dans les meilleurs délais. Afin que vous soyez remboursés, merci de nous fournir un justificatif dans les 48h suivant l'absence (certificat médical, décès, ...).

Inscriptions, désinscriptions et ré-inscriptions

- **Les dossiers d'inscription** sont valables du 1^{er} septembre au 31 août, veuillez nous informer de toutes modifications.

Les inscriptions s'effectuent par les responsables légaux via le dossier d'inscription, à renvoyer à la directrice de l'accueil de loisirs, dans les délais suivants : *minimum 8 jours avant la date d'accueil, à 17h au plus tard*. **Une inscription doit s'accompagner du dossier complet comprenant la fiche de renseignement dûment remplie, les documents demandés joints ainsi que le règlement par chèque.**

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Inscriptions :

- par mail : direction.sipa@fol74.org
- ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs à l'adresse suivante :

Le Pôle – 363 allée du collègue – 74 540 Alby-sur-Chéran

- **Les désinscriptions** doivent se faire par mail dans un délai de 8 jours avant et à 17h au plus tard. Sans respecter ce délai, aucun remboursement ne sera accepté.
- **Les ré-inscriptions** peuvent se faire, lorsque le dossier est déjà rempli, en contactant la directrice par mail : direction.sipa@fol74.org ou en fournissant la demande et le règlement via la boîte aux lettres. Il n'est pas nécessaire de re remplir tout le dossier. Seulement les dates souhaitées et le règlement sont nécessaires. Une confirmation vous sera adressée.

Conditions d'admission

- **Dossier d'inscription correctement rempli et signé.** En signant le dossier, vous attestez accepter ce règlement intérieur.
- **Documents obligatoire à fournir :** Attestation CAF – Attestation d'assurance – PAI si besoin – certificats médicaux si besoin – Jugement en cas de divorce
- **Règlement :** adhésion FOL 74 + jours de présence (2 chèques différents)

Tarifs et règlements

Frais d'adhésion FOL 74 :

15 euros par enfant, et par année scolaire

Chèque à l'ordre de la FOL 74.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS / SAISON 23-24							
Allèves - Gruffy - Héry-sur-Alby - Alby-sur-Chéran Chainaz-les-frasses - Chapeiry - Saint-Sylvestre - Communes conventionnées : Mûres - Cusy - Saint-Félix*				Communes extérieures			
TARIFS JOURNEE AVEC REPAS 8H-18H		TARIFS JOURNEE SANS REPAS 8H-18H		TARIFS JOURNEE AVEC REPAS 8H-18H		TARIFS JOURNEE SANS REPAS 8H-18H	
QF	Tarif	8h-12h	14h-18h	QF	Tarif	8h-12h	14h-18h
Inf. 1000	28,5	14	14	Inf. 1000	33,5	18	18
1001 - 1500	30,5	16	16	1001 - 1500	36	20	20
1501 – 2000	32,5	18	18	1501 – 2000	39	22	22
Sup. 2001	34,5	20	20	Sup. 2001	42	24	24

*Pour la commune de Saint-Félix, à partir du 1er janvier 2024 application du tarif « communes extérieures ».

- Le tarif est calculé en fonction de votre quotient CAF, se référer au tableau ci-dessus.
- Le prix est indiqué pour la journée ou la demi-journée, merci de faire le calcul du montant total pour le nombre de jours souhaités.
- Le paiement doit s'effectuer avant le 1^{er} jour d'accueil de votre enfant.
- Règlement possible : chèque à l'ordre de la FOL – Espèces – Bon Caf (vacances scolaires uniquement)– Chèques vacances

✓ Un mail de confirmation/refus vous sera envoyé pour confirmer l'inscription. En cas de refus, une liste d'attente est mise en place.

Dispositions pratiques

Les repas

Le petit-déjeuner est pris à la maison avant l'arrivée à l'accueil de loisirs.

Le repas de midi est pris sur le centre, seulement pour les accueils à la journée entière. Nous faisons appel à une restauration collective écoresponsable qui se soucie de la provenance et la qualité de ses produits. Notre fournisseur prend en compte les régimes alimentaires sans porc, sans viande et sans poisson, veuillez bien remplir le dossier d'inscription à ce sujet. Les repas sont équilibrés et adaptés aux besoins des enfants.

Le goûter est fourni par le centre. Nous avons pour projet de cuisiner des goûters maisons avec les enfants le plus souvent possible.

→ Aucune denrée alimentaire ne sera acceptée sur le centre (sauf en cas de PAI).

La sieste

Après chaque repas, un temps calme est organisé par l'équipe, adapté à l'âge des enfants.

Pour les plus petits, un espace sieste sera proposé aux enfants qui en ont besoin.

Merci d'apporter un sac à viande dans lequel votre enfant pourra se glisser et une couverture en + si vous le jugez nécessaire, doudous ou tout autre objet rendant le sommeil de l'enfant plus agréable.

Les chaussons

Les chaussons (ou pantoufles) sont obligatoires dans l'enceinte de l'école maternelle. Aucune chaussure ne sera acceptée à l'intérieur et pour des raisons de sécurité nous demandons à ce que l'enfant apporte des chaussons. Merci de bien vouloir les marquer au prénom de votre enfant.

Le sac à dos

Afin de faciliter les déplacements et le quotidien de votre enfant merci de bien vouloir apporter un sac à dos contenant :

Gourde, casquette, lunette de soleil, crème solaire, K-way, une tenue de rechange.



Affaires personnelles

Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des affaires personnelles. Nous vous demandons de ne pas amener d'objets de valeur : téléphone portable, montre connectée, bijoux de valeur. Des vêtements qui peuvent être salis sont à privilégier.

Maladie

Si votre enfant est malade, merci de trouver un moyen de garde et de ne pas l'amener à l'accueil de loisirs. En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant, nous vous contacterons dans les plus brefs délais. En cas d'accident, d'urgence, nous sommes autorisés à contacter le SAMU pour une prise en charge de votre enfant. Vous serez informés le plus rapidement possible.

Les PAI et les traitements en cours doivent être indiqués sur le dossier d'inscription et accompagnés d'ordonnances à jour afin que nous puissions administrer les médicaments.

Il est impératif de remplir toutes les informations sanitaires demandées dans le dossier d'inscription.

Pédagogie

La FOL 74, fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, est une association loi 1901 d'éducation populaire héritière de Jean MACE, fondateur de la Ligue Française de l'Enseignement. Son but est de permettre à tous l'accès à l'éducation afin de devenir citoyen et solidaire. La pédagogie est donc au cœur du projet.

Projet éducatif

La FOL 74 porte des valeurs fortes que vous retrouverez dans son projet éducatif, disponible à l'adresse suivante : [Projet éducatif FOL 74](#).

Projet pédagogique

La directrice et son équipe d'animation rédigent et portent un projet pédagogique, dans le cadre du projet éducatif de la FOL 74. Il sera consultable en **version papier à l'accueil de loisirs** et en **version numérique en ligne** sur le site internet de la FOL 74 et du SIPA. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce projet.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants. Les profils diversifiés et complémentaires de chacun feront la force de **l'équipe composée d'une directrice et de plusieurs animateurs et animatrices**. L'équipe proposera des sorties, activités et animations qui s'inscriront dans les valeurs du projet pédagogique. Nous veillerons à varier les approches pédagogiques : activités ludiques, sportives, sensorielles, sensibles, manuelles, créatives, culturelles.

Contacts

Bureau de la direction

Directrice de l'accueil de loisirs du SIPA
Mme CHOUVET Romane
Le Pôle – SIPA
363 allée du collège 74 540 Alby-sur Chéran
direction.sipa@fol74.org
06.80.70.93.50

Merci de privilégier cette adresse pour la transmission de tous les documents administratifs. Une boîte aux lettres dédiée au centre de loisirs est à disposition en cas d'absence de la direction.

Lieu d'implantation de l'accueil de loisirs

Ecole Maternelle publique
18 allée du Champ du poirier
74 540 Alby-sur-Chéran

C'est à cette adresse que nous accueillons vos enfants les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

En dehors de ces horaires,
les renseignements se font au bureau de la direction.